



Principe d'aménagement des aires de stationnement imposées pour chacun des lots exceptés les lots 1, 2, 20 et 21 (5 x 6m minimum) :

- Implantation imposée
- 2 places de parking

Légende composition :

- Bordure, Bord chaussée
- Bord chemin, Bâche, Contour
- Bâtiment, Dalle
- Fauche, Poinçon, Boutelet d'arbre
- Limite de culture, Haie
- Zone bâchée, Brucelles
- Panonce simple, Panonce double
- Marquage, Marquage
- Marquage, Marquage
- Mar de soulèvement, Orillage
- Borne, Piquet, Station, Limite cadastrale
- Surfaces des lots
- Contour des lots
- Limite des lots
- Emplacement imposé des aires de stationnement
- Zone de litage obligatoire pour le litage principal de la construction principale
- Zone d'implantation imposée pour les constructions principales
- Services liés au passage de construction d'eau pluviale
- Implantation des constructions sur dalle alvéolaire isolante
- Périmètre de permis d'aménager

Paramètre : Système indépendant
 Altitude : Système indépendant

Département de l'Yonne
 COMMUNE D'ANCY LE FRANC
 Lieu-dit "La Millette"

LOTISSEMENT LA MILLETTE

DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER

PLAN DE COMPOSITION PA4

Indice	Date	Modifications / Observations
A	21.01.2009	A07026_AL.dwg

GEOMEXPERT S.A.S.
 Géomètres Experts Associés
 216 Chemin de la Roche
 89200 MAILLON
 Tél. : 03 86 34 95 20
 Fax : 03 86 34 12 18
 austin@geomexpert.com

DOSSIER : A07026
ECHELLE : 1/500